

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE**

COMMUNIQUE

Concours d'Agrégation

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie et le Ministère de l'Éducation et de la Formation organisent pour l'année 2003, des concours sur épreuves pour le recrutement des professeurs agrégés dans les disciplines littéraires et des sciences humaines.

Conditions de participation :

Peuvent participer à ces deux concours, les titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme sanctionnant une formation supérieure d'une durée de quatre ans au moins ou d'un diplôme admis en équivalence conformément au décret 98-1430, du 13 juillet 1998, portant institution et organisation du concours d'agrégation dans les disciplines Littéraires, des Sciences Humaines et des Sciences Fondamentales.

Modalités et délais de dépôt des dossiers de candidature :

Les candidats désireux de participer à ces concours, et répondant aux conditions requises, doivent déposer leur dossier de candidature, dans un délai ne dépassant pas **le Vendredi 01 Août 2003**, dans les établissements suivants :

- pour les candidats aux concours d'agrégation en langue et littérature arabes et en langue et littérature françaises et en langue et littérature anglaises : Faculté des lettres de Manouba,
- pour les candidats aux concours d'agrégation en Philosophie, en Histoire et en Géographie : Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis,
- pour les enseignants des écoles préparatoires et des lycées secondaires exerçants : la direction régionale d'enseignement dont ils relèvent, et ce, par voie de la hiérarchie administrative.

Le dossier de candidature :

Tous les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- 1) -Une fiche de candidature à retirer des centres de dépôt des dossiers de candidatures mentionnés ci dessus ,
- 2) -Une (1) copie certifiée conforme à l'original de la maîtrise (accompagnée d'une copie certifiée conforme à l'original de la décision d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger),
- 3) -Une (1) copie recto-verso de la Carte d'Identité Nationale de l'intéressé,
- 4) -Trois (3) enveloppes affranchies au tarif des lettres recommandées, portant l'adresse complète du candidat,
- 5) Une attestation d'émission d'un mandat de dix (10) dinars, libellé au nom de l'agent comptable de la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis. Compte courant postal n° 611-20

Les candidats qui ont suivi des sessions préparatoires au concours d'agrégation aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, seront dispensés du paiement des frais d'inscription.

NB : Tout dossier incomplet ou parvenant par toute autre voie ou hors délai sera rejeté.